

Parlement européen : Haute reconnaissance du "rhum agricole"

Le Parlement européen a adopté à une large majorité le rapport sur la définition, la désignation, la présentation et l'étiquetage des boissons spiritueuses, applicables notamment au rhum.

Un projet qui avait été soutenu par Margie Sudre, notre députée européenne. Un critère de qualité qui permettra de reconnaître les années de recherches qui ont permis d'accéder à la reconnaissance actuelle.

Ce règlement constitue également une avancée par rapport au règlement actuellement en vigueur en apportant notamment une définition du "rhum traditionnel" et en permettant la reconnaissance de nouvelles dénominations géographiques pour les départements d'outre-mer.

Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur et de l'outre-mer, se félicite du fait que le texte permet "le maintien de la protection de la mention rhum agricole". Alors que le règlement doit être adopté dans les semaines qui viennent par le Conseil européen, elle estime qu'il permettra "la reconnaissance d'une production d'excellence et de tradition des départements d'outre-mer", car "le rhum agricole est à la fois un des fleurons du patrimoine ultramarin et une filière économique essentielle pour l'emploi".